

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**Commission du Développement Durable des
Nations-Unies
Quinzième Session
30 Avril au 11 Mai 2007**

**Réunion Ministérielle/Débat de Haut Niveau sur le
thème : « Concrétiser les engagements, unir les efforts
dans le cadre d'un partenariat ».**

**Déclaration de S.E. Monsieur Herman TUYAGA,
Ministre de l'Energie et des Mines de la République du
Burundi**

New-York, 11 Mai 2007.-

**Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,**

C'est un plaisir immense, pour la délégation de la République du Burundi, de prendre la parole devant cette Auguste Assemblée de la 15^{ème} Session de la Commission du Développement Durable, dont les thèmes intégrés sont « l'Energie au service du Développement Durable, le Développement Industriel, la Pollution Atmosphérique et les Changements Climatiques ».

La délégation de la République du Burundi s'associe d'abord à la déclaration du Représentant du Pakistan, qui s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et voudrait apporter des considérations supplémentaires sur la situation préoccupante des changements climatiques dans notre pays, le Burundi, et en Afrique en général.

En effet, les différentes préoccupations liées aux changements climatiques, que ressentent notre pays et même les pays africains, ont poussé notre pays à adhérer aux Conventions Internationales de Rio et de Kyoto, Plan d'Action 21 ainsi qu'au Plan d'Action de Johannesburg.

Monsieur le Président,

Notre pays est confronté aujourd'hui à d'énormes défis pour vaincre la pauvreté et au déficit énergétique, malgré les potentialités énergétiques disponibles, ce qui est un handicap pour atteindre les objectifs de développement du millénaire et réduire en conséquence la pauvreté.

La situation de la couverture de l'énergie électrique au Burundi, par exemple, est de 2 % de la population totale.

De même, les conséquences des changements climatiques font que la sécheresse alterne avec les inondations, ce qui laisse perplexes plus de 80 % de la population qui survivent grâce à l'agriculture. Cette situation conduit souvent à la famine sur la quasi-totalité du territoire national.

Je voudrais attirer l'attention aux délégués de cette session que plus de 50 % des femmes burundaises font encore plusieurs kilomètres pour atteindre le cours d'eau le plus proche afin d'y puiser l'eau, en général insoluble, pour les besoins de cuisson et que plus de 90 % de femmes font également plusieurs kilomètres pour trouver du bois constituant leur seul source d'énergie pour les ménages.

Le défi à relever est donc que chaque citoyen puisse avoir accès à un niveau suffisant de services énergétiques tout en ne mettant pas en péril le climat de la planète. Pour notre pays, comme pour les autres pays du monde, l'accès aux services énergétiques est un facteur indispensable au développement.

Le Burundi compte sur la solidarité internationale pour la mise en valeur de son potentiel hydroélectrique afin d'accroître sa production électrique et axe son programme énergétique sur recours aux sources propres comme l'énergie solaire et éolienne, la petite hydraulique pour étendre l'accès à l'énergie au milieu rural éloigné du réseau électrique national, afin de réduire la pression sur le couvert forestier qui subit de plein fouet les assauts d'une population en mal d'autres alternatives.

Monsieur le Président

Malgré toutes ces contraintes énergétiques, le Gouvernement de la République du Burundi a intégré dans ses stratégies de développement plusieurs actions de renforcement du processus de consolidation de l'énergie au service du développement durable.

En effet, le Gouvernement du Burundi a procédé à une approche intégrée des 4 thèmes, en cours d'analyse à cette 15^{ème} session de la Commission de Développement Durable, en préparant un Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du Cadre Stratégique (CSLP) de 2007 à 2010.

Ce Programme sera soumis à la Table Ronde des Bailleurs de fonds, prévue en dates du 24 au 25 Mai 2007 à Bujumbura, et dont les principales actions sont les suivantes :

- l'intensification du programme d'électrification solaire et du programme de réhabilitation et d'extension des infrastructures hydroélectriques,
- la plantation, chaque année, de 2 arbres par habitant, pour soutenir le programme de politiques d'atténuation aux changements climatiques, ce qui pourrait permettre la plantation de plus de 10 millions d'arbres par an,
- la protection des ressources hydrauliques et particulièrement celles du Lac Tanganika et des affluents du fleuve Nil, coulant sur notre territoire,
- le développement des matériels et équipements sur les énergies nouvelles et renouvelables et la petite hydraulique,
- la mise en œuvre d'une politique d'urbanisation qui puisse favoriser l'amélioration des conditions des petites villes et centres ruraux afin de limiter l'exode rural, qui est à la base de la paupérisation des personnes dans les grandes villes, et permettre en conséquence l'accessibilité de la population à l'énergie propre et à l'emploi, base de la réduction de la pauvreté.

Monsieur le Président,

Tout comme pour le Burundi ou pour les autres pays du monde, le programme d'atténuation aux changements climatiques ne saurait être réalisé, si tous les pays du monde ne travaillent de concert afin de faire respecter les engagements et les efforts unis pour servir au niveau national et international et atteindre les objectifs de développement du millénaire.

C'est ainsi que la délégation du Burundi demande à ses partenaires de développement, présents à cette 15^{ème} session de la Commission du Développement Durable :

- premièrement : d'appuyer notre pays à avoir accès aux services énergétiques de base par la valorisation de ses ressources hydroélectriques, solaires et éoliennes,
- deuxièmement : d'aider notre pays à recourir directement aux techniques les plus performantes disponibles pour la maîtrise et l'efficacité de l'énergie,
- troisièmement : d'abolir le commerce de matériels et équipements énergétiques correspondant à des normes obsolètes dans les pays du Nord et de favoriser plus le transfert des technologies énergétiques moins polluantes dans les pays en développement,
- quatrièmement : de favoriser la mobilisation des ressources financières par le renforcement de la coopération Nord-Sud par des aides souples et plus prévisibles,
- cinquièmement : d'assouplir les barrières d'intégration aux marchés et aux chaînes d'approvisionnement mondiaux.

JE VOUS REMERCIE